



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 1^{er} novembre 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 1^{er} novembre 2022 à 19h00.

Présents : M. Jacques Ricard	Maire
M. Denis Blais	Conseiller no.1
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Véronique Drouin	Conseillère no.4
Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, M. Jacques Ricard, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h04, M. Jacques Ricard, maire préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.144-2022 Sur proposition de la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Marlene Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour



Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 1^{er} novembre 2022 à 19h00

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 4 octobre 2022
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 Rapport de la visite annuelle de la Mutuelle de prévention
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'octobre 2022 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 Dépôt rapport budgétaire au 25-10-2022
7. **Résolutions**
 - 7.1 MERN – Consultation sur une demande d'achat lot 5 654 144
 - 7.2 Microage – Achat de banque d'heures
 - 7.3 Microage – Projet migration des courriels
 - 7.4 Microage – Soumission sauvegarde mensuelle
 - 7.5 Nord-Flo – Achat Pompe Flygt
 - 7.6 Combeq – Adhésion annuelle
 - 7.7 UMQ – Adhésion annuelle
 - 7.8 Canada en fête – Demande subvention
 - 7.9 Calendrier des séances municipales 2023
 - 7.10 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniers des membres du conseil
 - 7.11 Programme de prévention à la ville – adoption de politiques

- 7.12 Conférence des préfets – Absence d’un ministre régional en A-T
- 7.13 Noël Fête des enfants – budget
- 7.14 Fin du stage de la conseillère-stagiaire (remerciement)

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Résultat de la demande d’approbation référendaire portant sur le Second projet de Règlement 08-2022 modifiant le règlement de zonage 03-2022
- 8.2 Adoption du Règlement 08-2022 modifiant le règlement de zonage 03-2022

9. LOISIRS

- 9.1 Reprise des soupers Age d’or
- 9.2 Souper Spaghetti au profit des jeux d’eau – samedi 12 novembre

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX

RÉS.145-2022 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 4 OCTOBRE 2022

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, il est unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 4 octobre 2022.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 RAPPORT DE LA VISITE ANNUELLE DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION

Dépôt au conseil de l’évaluation annuelle ainsi que du rapport de la visite de la mutuelle effectué le 22 octobre 2022

5. FINANCES

RÉS.146-2022 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE OCTOBRE 2022 :

Le montant des comptes à payer :	82 069,63 \$
Le montant des salaires :	\$
Les prélèvements autorisés :	\$

Proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 25-10-2022

Dépôt au conseil du rapport budgétaire de la ville au 25 octobre 2022

7. RÉOLUTIONS

RÉS. 147-2022 7.1 MERN – Consultation sur une demande d’achat lot 5 654 144

Le conseil ne voit aucune objection. Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu de répondre au MERN qu’il peut procéder à la vente de la parcelle du terrain demandé.

7.2 MICROAGE – ACHAT DE BANQUE D’HEURES

Annulation de ce point, car dorénavant Microage offre un tarif préférentiel aux municipalités a 98\$ / heure

RÉS. 148-2022 7.3 MICROAGE – PROJET MIGRATION DES COURRIELS

Considérant que Radium délaisse la gestion des courriels de la MRCAO et ses municipalités;

Considérant que la ville doit procéder à la migration de ses comptes courriels d’ici fin décembre;

Considérant que l’entreprise désignée par la MRCAO, est Microage;

Considérant les options, la ville opte pour :

1. L’obtention d’un nouveau nom de domaine à 40\$ par année. (@villeduparquet.ca)
2. Accepte le coût de migration qui sera de 90 minutes par poste au taux horaire de 98\$ / heure (4 postes= 598\$)
3. Par la suite Coût mensuel “licences Microsoft”

Choix Business Standard à	16\$ X 4 postes / 12 mois	768\$
Ajout de Antispam Hornet	2.25\$ X 4 postes / 12 mois	108\$
Microsoft back-up SaaS protec	4.45\$ X 4 postes / 12 mois	214\$
	Total: 91\$ tarif mensuel et/ou 1090\$/année	

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d’autoriser la directrice, Mme Chantal Poirier à signer les contrats.

RÉS. 149-2022 7.4 MICROAGE – SOUMISSION SAUVEGARDE MENSUELLE

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, et unanimement résolu d’autoriser la dépense.



Soumission préparée pour

Chantal Poirier
Ville de Duparquet
 86, rue Principale
 Duparquet, QC J0Z 1W0
 Canada
 Phone: 8199482266
duparquet@mrcao.qc.ca

Soumission préparée par

Derek Vallières Pouliot
MicroAge Abitibi-Témiscamingue
 447 Avenue Larivière
 Rouyn-Noranda, QC J9X 4H9
 Canada
 Phone: 8197974075
 Fax:
dvallieres@microage-at.com

No.	Qté	Description	Prix unitaire	Prix net
Frais mensuels				
1)	1	Licence Mensuelle Veeam Backup Agent (1SRV)	19.99\$	19.99\$
2)	1	Veeam Sauvegarde en ligne (1TB)	48.00\$	48.00\$
Total mensuel				
Sous-total				
Taxes totales				
Total				

RÉS.150-2022 7.5 NORD-FLO – ACHAT POMPE FLYGT

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, et unanimement résolu d’autoriser l’achat de la pompe MP3069 au coût de 4 639.70\$, taxes en sus. Cette pompe sera compatible avec le projet de l’an prochain (changer la petite station de pompage)

RÉS.151-2022 7.6 COMBEQ – ADHÉSION ANNUELLE

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'autoriser l'adhésion Combeq 2023, (association regroupant les inspecteur municipaux) au coût de 380\$, taxes en sus.

RÉS.152-2022 7.7 UMQ - ADHÉSION ANNUELLE

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser l'adhésion annuelle au coût de 375\$, taxes en sus

RÉS. 153-2022 7.8 CANADA EN FÊTE – DEMANDE SUBVENTION

ATTENDU QUE la fête de la St-Jean Baptiste est un évènement annuel important pour les citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme Canada en fête peut accorder une aide financière pour défrayer une partie des coûts de cette activité;

ATTENDU QU'un dossier de présentation sera monté pour être acheminé à l'organisme Canada en fête ;

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire parvenir une demande d'aide financière à Canada en fête et à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

RÉS. 154-2022 7.9 CALENDRIER DES SÉANCES MUNICIPALES

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu que les séances débuteront a 19h00 et qu'elles auront lieu à la salle du conseil, au 86 rue principales, Adoption du calendrier des séances municipales 2023

Mardi 10 Janvier	Mardi 4 Juillet
Mardi 7 Février	Mardi 1 Août
Mardi 7 Mars	Mardi 5 Septembre
Mardi 4 Avril	Mardi 3 Octobre
Mardi 2 Mai	Mardi 7 Novembre
Mardi 6 Juin	Mardi 5 Décembre

RÉS.155-2022 7.10 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu de confirmer le dépôt de la Déclaration pécuniaires pour l'année 2022, de le compléter et de le retourner au bureau de l'administration de la ville de Duparquet

**RÉS.156-2022 7.11 PROGRAMME DE PRÉVENTION À LA VILLE –
ADOPTION DE POLIQUES DE TRAVAIL**

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'adopter des politiques de travail à l'interne pour la mise en place d'un programme de prévention

- Politique d'assignation temporaire
- Politique en matière de drogue et d'alcool et médicaments
- Politique de conduite de véhicule
- Politique en cas de covid
- Politique contre le harcèlement au travail

**RÉS.157-2022 7.12 CONFÉRENCE DES PRÉFETS – ABSENCE D'UN(E)
MINISTRE ISSU DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE AU SEIN DU CONSEIL DES
MINISTRES**

CONSIDÉRANT QUE le principe de représentativité régionale au sein du conseil des ministres est généralement reconnu et que l'histoire a démontré que les gouvernements qui se sont succédé ont respecté ce principe lorsqu'ils étaient en mesure de le faire ;

CONSIDÉRANT QUE, le 3 octobre 2022, les candidat(e)s issu(e)s du groupe parlementaire formant le gouvernement ont été élu(e)s dans les trois circonscriptions – Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda-Témiscamingue – de l'Abitibi-Témiscamingue par de fortes majorités ;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes ont été élues par la population parce qu'ils sont bien ancrés dans leur milieu et qu'ils ont une connaissance fine des enjeux qui doivent cheminer à Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a, lors de la nomination du conseil des ministres, exclu la totalité des représentants de l'Abitibi-Témiscamingue d'un conseil comptant une trentaine de ministres excluant ainsi la région des réflexions et orientations de ce conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a également nommé M. Mathieu Lacombe, député de Papineau, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue et le traitement des dossiers par une personne d'une autre région mettent à risque l'efficacité et les mécanismes de traitement des dossiers régionaux ;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres pourrait permettre de prévenir en amont les politiques/programmes « mur-à-mur » dont la mise en œuvre affecte parfois le développement de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les réalités uniques et les enjeux majeurs qui concernent l'Abitibi-Témiscamingue justifient amplement la présence d'une personne qui habite le territoire, vit les problématiques et en ressent les conséquences ;

CONSIDÉRANT QUE les grands chantiers qui seront entrepris par votre gouvernement sur le plan de la pénurie de main-d'œuvre, de la pénurie de logement et de garderie, de la décentralisation du système de santé et autres ne peuvent se discuter sans la contribution en amont d'un(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT QUE l'élection d'un gouvernement majoritaire comptant 90 députés sur un total de 125 devrait permettre aisément le respect de la représentativité régionale, surtout pour une région représentée à 100% par des député(e)s du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision d'exclure un(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas respectueuse de la population de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'elle génère un fort mécontentement de même qu'une grande inquiétude dans les cinq MRC de la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision représente le point culminant d'une tendance qui s'opère depuis plusieurs années à l'effet que les gouvernements centralisent les pouvoirs décisionnels de l'Abitibi-Témiscamingue vers d'autres régions du Québec rétrécissant toujours plus le pouvoir relatif de la région dans les organes étatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition avenir Québec a réitéré à maintes reprises être « le gouvernement des régions » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, appuyé par la conseillère Mme Véronique Drouin, et majoritairement résolu,

QUE soit nommé dans les plus brefs délais un(e) élu(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres et que le poste de ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue puisse être attribué à une personne qui habite le territoire ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

M. François Legault, premier ministre du Québec ;
M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est ;
Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest ;
M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

RÉS. 158-2022 7.13 NOEL FÊTE DES ENFANTS – BUDGET

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'adopter un budget de 15\$ par enfant pour le cadeau de Noël des enfants. (Environ 100 enfants). La fête aura lieu le 4 décembre. Distribution sous forme de porte à porte

RÉS. 159-2022 7.14 FIN DU STAGE DE LA CONSEILLÈRE-STAGIAIRE (REMERCIEMENT)

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache d'autoriser une dépense de 200\$ pour les 150 heures de stage non-rénumérés de Mme Wandalina Therrien. Ses services ont été très appréciés.

8. URBANISME

8.1 RÉSULTAT DE LA DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE PORTANT SUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 08-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 03-2022

Aucune personne ne s'est présentée à l'hôtel de ville durant la période disponible pour une demande d'approbation référendaire.

RÉS.160-2022 8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 03-2022

Objet : Permettre l'usage complément de boucherie artisanale dans la zone VU-3.

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'adopter le Règlement 08-2022, modifiant le règlement de zonage 03-2022.

9. LOISIRS

9.1 REPRISE DES SOUPERS D'ÂGE D'OR

Souper mensuel, le dernier vendredi de chaque mois.

9.2 SOUPER SPAGHETTI AU PROFIT DES JEUX D'EAU

L'activité aura lieu le samedi 12 novembre au Centre communautaire.

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.161-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h14.